

COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 DECEMBRE 2011

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Fernand LORNET, Anthony GAUTHERON, Anthony GOULUT, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY.

Excusés : Stéphane BOUVERET avec pouvoir à Gabriel MOULIN, Julien DURAND avec pouvoir à Diény DURAND,

I° - VALIDATION DU PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER

Suite à la réunion du 28 Novembre où l'ONF a remis à chacun le plan d'aménagement forestier, le Maire invite le Conseil à se prononcer sur ce rapport et les propositions d'aménagement de la forêt communale de Samerey sur la période de 2012 à 2031.

Le débat fait ressortir les points suivants:

1. La proposition de création d'aires supplémentaires de retournement n'est pas nécessaire, il y en a déjà trois en place, on pourrait envisager une aire supplémentaire en bout de la sommière en herbe à condition d'empiercer cette sommière.
2. La coupe des taillis selon la méthode du cloisonnement proposée n'est pas retenue,
3. L'ilot de vieillissement de 1,34 ha est accepté
4. Il est demandé au gestionnaire ONF de prévenir le responsable des bois avant le débardage des grumes pour éviter les détériorations du terrain.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du document d'aménagement de la forêt communale d'une surface de 129,38 ha, établi par les services de l'Office National des Forêts pour la période de 2012 à 2031 et après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité le document d'aménagement forestier dans les grandes lignes, en tenant compte des réserves ci-dessus,**
- **s'engage à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi.**

II° - SIVOS et RPI Validation des Statuts

Les conseils municipaux des trois communes de Laperrière-sur-Saône, Saint-Seine-en-Bâche, Samerey se sont réunis le 15 décembre à 20 heures à Saint-Seine-en-Bâche dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal, pour présenter et discuter des statuts du futur Syndicat à Vocation Scolaire (SIVOS). Le conseil municipal de Saint-Symphorien était absent.

Le Maire distribue en séance un document récapitulatif de la situation actuelle, les besoins futurs et présente un résumé de la première ébauche des statuts du SIVOS.

En considérant les éléments suivants :

- La progression des effectifs depuis 2008 avec 112 élèves, de 116 en 2009, 126 en 2010 et 132 en 2011,
- La mise en place d'un ensemble maternelle avec cantine et péri-scolaire à Saint-Seine-en-Bâche avec un nouveau poste de Directrice créé à la rentrée 2011,
- Le besoin de rénover les classes pour accueillir les élèves du cycle élémentaire des villages de Laperrière, Samerey, Saint-Seine et Saint-Symphorien,
- Le besoin de s'organiser pour remplacer le RPI qui n'a pas la vocation juridique de gérer le fonctionnement et les investissements nécessaires à la mise d'un pôle scolaire éclaté (pôle maternelle et pôle élémentaire),
- La volonté de créer un ensemble scolaire cohérent et efficace pour nos enfants scolarisés dans les communes du RPI,
- Les subventions sont facilitées lorsqu'il s'agit de financer des travaux relatifs à un pôle scolaire, les charges sont réparties équitablement selon les statuts du SIVOS.

Les statuts du futur SIVOS ont été examinés avec les objectifs suivants :

- Le SIVOS a pour compétence le fonctionnement du pôle scolaire ainsi que les fournitures et le mobilier requis,
- Les communes font leur affaire des bâtiments, seules ou en groupement,
- Le SIVOS est ouvert aux autres communes qui veulent adhérer,
- Le SIVOS est administré par un comité de délégués élus par les communes,
- Les dépenses décidées par le comité syndical engagent les communes adhérentes
- Le budget des dépenses d'investissement est réparti à 50% au prorata du nombre d'habitants et à 50% au nombre des élèves de chaque commune,
- Le budget de fonctionnement est réparti à 50% au prorata du nombre d'habitants et à 50% au nombre des élèves de chaque commune,
- Les élèves habitant une commune non adhérente au SIVOS seront accueillis en contre partie d'une participation financière fixée par convention,
- Un régime patrimonial du SIVOS sera établi en fonction des investissements immobiliers financés par les communes et des besoins du SIVOS le cas échéant.

Après discussion il ressort que les principes mis en place dans les statuts sont acceptables.

Une remarque dans l'article 14 - Régime des biens. La phrase « le SIVOS ne sera propriétaire que des locaux qu'il aura construit. » est à compléter par « Dans ce cas, la décision devra alors être prise à l'unanimité des communes adhérentes ».

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les principes établis dans les statuts du SIVOS, et autorise la Maire à finaliser en détail ces statuts avec les deux autres communes.

III° - MATERIEL BUREAUTIQUE

Comme annoncé au précédent conseil, des devis ont été finalisés avec des fournisseurs de matériel d'impression et de photocopie. Il ressort que l'offre de Espace Copieur à 21209 Beaune est la plus intéressante.

Le copieur A4 – A3 en noir et blanc et couleur offre les fonctions d'imprimante et de scanner en réseau.

Appareil SHARP MX-2300N en location sur 4 ans avec contrat de maintenance

Loyer trimestriel : 161€HT, soit 53,67€HT par mois

Sur la base de 5000 copies par an, coût de la page N/B: 0,009€HT

Sur la base de 1000 copies par an, coût de la page Couleur:: 0,08€HT

Forfait d'installation : 120€ à mettre en place fin Janvier 2012.

Le Conseil Municipal, ayant avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis d'Espace Copieur et autorise la Maire à signer les documents contractuels correspondants.

IV° - TRAVAUX D'ELECTRICITE

Des devis ont été établis pour la mise en conformité du câblage de l'éclairage de l'église et de l'amélioration de l'éclairage de la salle de classe

Il ressort que le devis de M. NUNES, Electricité Générale à 39120 Annoire est retenu pour un montant de 1 182€HT avec fourniture de 3 luminaires et remplacement de tous les néons.

Travaux pouvant être réalisés aux vacances de Février.

Le Conseil Municipal, ayant avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de M. NUNES Electricité Générale et autorise la Maire à passer commande des travaux correspondants pour la somme de 1182€HT.

V° - INDEMNITES - TRESORERIE DE ST JEAN DE LOSNE

Le Maire informe le Conseil du montant des indemnités de conseil et de budget pour l'année 2011.

Il s'agit d'un montant total TTC de 180,49€ pour Madame Marie-Françoise LAY, la Comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, ayant avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant de 180,49€ à payer au Trésor Public pour les indemnités de conseil et de budget 2011 de Mme Marie-Françoise LAY.

VI° - QUESTIONS DIVERSES

- SDIS – Pompiers de St Jean de Losne: Le montant de la contribution de la commune de Samerey pour l'année 2012 s'élève à 2 246 euros pour 143 habitants. D'autre part le Maire informe le conseil que lors du remplacement de la conduite d'eau potable, les hydrants seront supprimés vu que les 3 réserves incendie sont opérationnelles.
- La révision des listes électorales 2012 est en cours, la réunion de la commission électorale est fixée au Jeudi 29 décembre à 18:00 en Mairie
- Les bacs roulants numérotés pour le ramassage des déchets sont tous distribués lors du deuxième passage. Ils sont plus petits que les précédents, ce qui est normal, il s'agit de trier plus pour produire moins de déchets.
- Il est envisagé de mettre en place une taxe locale d'inhumation lorsqu'une personne se fait enterrer sur une concession existante, en général perpétuelle, du fait que la concession a été mise en place pour les défunts enterrés et non pas pour les descendants. Cette question sera débattue lors du vote du budget.
- Le comité des fêtes tient son assemblée Générale le 6 janvier 2012 dans la salle de lecture de l'ancienne Mairie.
- Les études et devis de réfection des voiries communales et des fossés, établis par la DDT de Beaune sont reçus en Mairie et seront discutés à la prochaine réunion.
- Le site de la commune est activé sur e-bourgogne. Merci à Jean-Marie Rosay pour son engagement dans cette réalisation.
- La Galette des Vœux du Maire aura lieu le vendredi 27 Janvier à 18 :30.

Bonnes Fêtes de fin d'année et Bonne Année 2012

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21:00 heures